

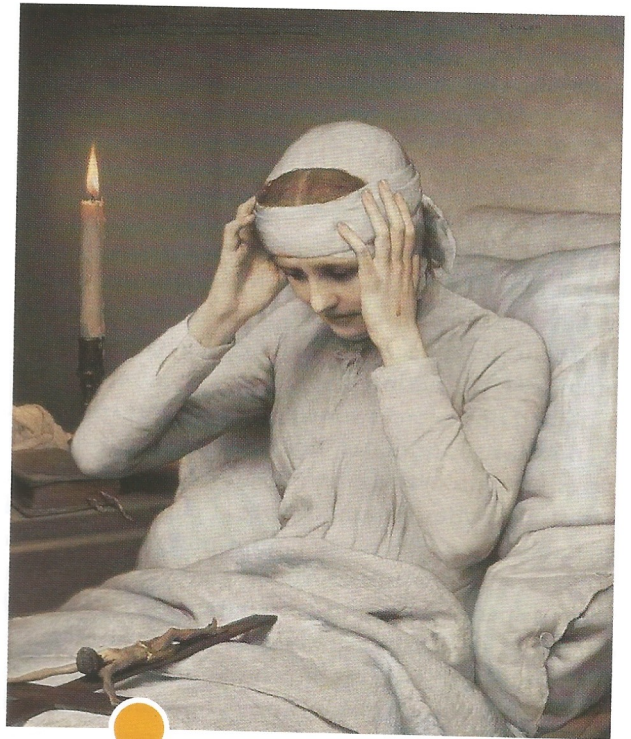
>>> | Y a-t-il d'autres cas en tout ou en partie similaires à celui de Marthe Robin dans l'histoire de la sainteté et des phénomènes mystiques extraordinaires ?

Les causes difficiles ne manquent pas. On ne citera que le cas d'Anne Catherine Emmerich (1774-1824), stigmatisée et visionnaire. C'est le texte même de ses très abondantes visions qui a longtemps posé problème et a retardé l'ouverture de sa cause. En 1928, un décret du Saint-Office a suspendu les démarches qui avaient été engagées dans le diocèse de Münster en vue d'introduire sa cause de béatification. Le diocèse où était morte la voyante stigmatisée a ensuite mené une étude rigoureuse de ces écrits pour distinguer ce qui appartenait en propre à Anne Catherine Emmerich et ce qui avait été ajouté, embelli, développé par son secrétaire, le poète Clemens Brentano. Paul VI a levé l'interdiction en 1973. La cause de béatification a pu être ouverte, puis introduite auprès de la Congrégation pour les Causes des Saints en 1981. Un rapporteur a été nommé en 1984. Une *Positio* sur la vie et les vertus d'Anne Catherine Emmerich a été présentée en 1992. Anne Catherine Emmerich a été béatifiée en 2004 par le pape Jean-Paul II ; il a fait référence aux stigmates mais pas aux visions.

| Qu'est-ce qui vous a conduit à écrire ce livre ? Assistons-nous aujourd'hui à un redoublement des cas de phénomènes mystiques extraordinaires ?

Mes premiers travaux universitaires, en 1985, ont été consacrés à deux mystiques du XVII^e siècle, Gaston de Renty puis Marie des Vallées. Au fil du temps, j'ai consacré des enquêtes historiques aux apparitions de la Vierge, aux miracles de Lourdes, à Padre Pio, aux causes de béatification et de canonisation. Outre la recherche historiographique, ces enquêtes m'ont amené à visiter de nombreux lieux d'apparition, à rencontrer et à interroger des voyants ou supposés voyants, à assister à des extases. Dans ce nouveau livre, j'étudie les phénomènes extraordinaires d'ordre corporel et aussi certains miracles visibles : statues de la Vierge Marie qui versent des larmes, miracles eucharistiques, phénomènes célestes et prodiges solaires.

Sans chercher à en faire une présentation exhaustive ou encyclopédique, j'ai procédé de façon systématique : voir si ces phénomènes ont des précédents et des fondements dans l'Écriture sainte, se référer directement aux écrits et aux témoignages de ceux qui en ont été les bénéficiaires, recourir aussi, s'il en existe, aux enquêtes canoniques officielles, aux déclarations épiscopales et aux procès de béatification et canonisation, et aussi replacer les faits extraordinaires dans leur contexte historique précis. Dans tous les cas, les critères de discernement et les jugements de l'Église sont un repère indispensable pour faire une étude rigoureuse.



Anne Catherine Emmerich (1774-1824), stigmatisée et visionnaire, a été béatifiée en 2004.

| Face à ces cas, souvent impressionnants, comment le fidèle doit-il réagir selon l'Église ?

Les fidèles, quand ils ont connaissance de phénomènes extraordinaires (stigmates, pleurs de la Vierge, apparitions et autres), doivent les considérer avec prudence et attendre le jugement de l'Église. Une fois que ces faits ont été jugés par l'Église comme étant d'origine surnaturelle, les fidèles ne sont pas obligés d'y croire, parce qu'ils n'appartiennent pas à la foi révélée, mais il serait téméraire pour eux de les rejeter. Dans toute l'histoire de l'Église, les grâces mystiques et les phénomènes extraordinaires ont toujours accru ou renouvelé la foi des fidèles et ont souvent donné lieu à la construction de sanctuaires où ils peuvent ressourcer leur vie spirituelle.

L'Église enseigne que la Révélation nécessaire à notre salut est close depuis Jésus-Christ. Le *Catéchisme de l'Église catholique* (n. 67) avertit : « Au fil des siècles il y a eu des révélations dites "privées", dont certaines ont été reconnues par l'autorité de l'Église. Elles n'appartiennent cependant pas au dépôt de la foi. Leur rôle n'est pas d'"améliorer" ou de "compléter" la Révélation définitive du Christ, mais d'aider à en vivre plus pleinement à une certaine époque de l'histoire. »



PROPOS RECUEILLIS PAR PHILIPPE MAXENCE

Yves Chiron, *Enquête sur les phénomènes mystiques et extraordinaires*, Mame, 224 p., 19 €.